

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999-4044-FRA_10-2018

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS:

Préparation:

Code produit: 999 4044

Désignation : Pâte de polissage à sec P6 pour polisseuse Otec, pot de 1 kg

Utilisation : Pâte à polir

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL

Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly

Telephone: 0800 878 202

E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 - http://www.centres-antipoison.net

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.

Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Page : 1/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: P 6
- · Code du produit: V1007
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Polierpaste/ polishing paste
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

OTEC Präzisionsfinish GmbH Heinrich-Hertz-Straße 24 75334 STRAUBENHARDT Germany msds@otec.de www.otec.de

Tel. + 49 7082 491120 Fax + 49 7082 4911141

- · Service chargé des renseignements: Département de sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 7082 491120

Mo.-Do. 7.00 Uhr - 17.00 Uhr, Fr. 07.00 Uhr - 16.00 Uhr

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
0.10.10=	triéthanolamine	1-3%	
EINECS: 203-049-8	♦ Eye Irrit. 2, H319		
CAS: 111-42-2	2,2'-iminodiéthanol	<1%	
EINECS: 203-868-0	♦ STOT RE 2, H373; ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

Page: 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Rincer à l'eau chaude.
- · Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux secs, car le stress mécanique peut causer des dommages à la cornée.

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact et rincer abondamment à l'eau, si possible, utiliser un collyre isotonique à 0,9% de NaCl. Consulter un ophtalmologiste.

- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

le dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais.

Durée de conservation: 12 mois à compter de la date de fabrication, dans un récipient non ouvert

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Page : 3/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 2)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 111-42-2 2,2'-iminodiéthanol

VME Valeur à long terme: 15 mg/m³, 3 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

· Densité à 20 °C:

· Densité relative

l'eau:

Densité de vapeur:

· Taux d'évaporation:

· Solubilité dans/miscibilité avec

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

A =			
9 Pron	rietes n	hysiques	et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
Indications générales				
Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Blanc			
· Odeur:	Caractéristique			
Seuil olfactif:	Non déterminé.			
valeur du pH:	Non déterminé.			
Changement d'état				
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.			
Point d'éclair	Non applicable.			
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.			
Température de décomposition:	Non déterminé.			
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.			
Limites d'explosion:				
Inférieure:	Non déterminé.			
Supérieure:	Non déterminé.			
Pression de vapeur:	Non déterminé.			

1,2 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Dispersable

(suite page 4)

Page : 4/6

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

Coefficient de montener a cotanellecur. Non déterminé

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Cinématique:
Non déterminé.
Non déterminé.

9.2 Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer selon les règlements officiels.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

12 01 15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

·	
· 14.1 Numéro ONU · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID · ADN, IMDG, IATA	néant néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR/RID, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol et au recueil IBC	I Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Département de sécurité des produits
- · Contact: Nadine Waltenberger

(suite page 6)

Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.10.2018 Numéro de version 1 Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

· Acronymes et abréviations:

(suite de la page 5)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye lrrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente